

Délibération n°230038

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 19/09/2023 Date d’Affichage : le 19/09/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 27/09/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

MODIFICATION DES TARIFS AU CIMETIERE DE FONLABOUR

VU la délibération du Conseil Municipal du Séquestre du 2 juillet 2020 de modification des tarifs au cimetière de Fonlabour

VU la délibération du Conseil Municipal du Séquestre du 3 avril 2023 qui valide le projet de convention entre les Communes du Séquestre et d’Albi pour la gestion de l’Eglise et du Cimetière de Fonlabour

VU la convention de gestion de l’Eglise et du Cimetière de Fonlabour signée entre les Communes du Séquestre et d’Albi le 23 mai 2023 qui dispose à l’article 2-6 que « *La différence des tarifs de concession existant entre la commune d’Albi et la commune du Séquestre correspond aux tarifs que chacune a décidé d’appliquer par délibération, pour ses concitoyens. Les deux parties s’engagent à aboutir à une convergence des tarifs pour chaque type de concession* ».

CONSIDERANT qu’il n’existe plus assez de place dans le cimetière actuel et que des travaux vont être entrepris pour créer un nouveau cimetière

Il y a donc lieu de modifier les tarifs pratiqués par la commune du Séquestre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Objet	Durée	Tarif
Concession de 3 m ² (1,20 m X 2,50 m) pour construction de caveau 1 largeur	15 ans	500 €
	30 ans	900 €
Concession de 4,50 m ² (1,80 m X 2,50 m) pour construction de caveau 2 largeurs	15 ans	700 €
	30 ans	1 200 €
Concession au Columbarium	15 ans	750 €
Concession au Columbarium	30 ans	1 000 €

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

